

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Pièces jointes au dossier

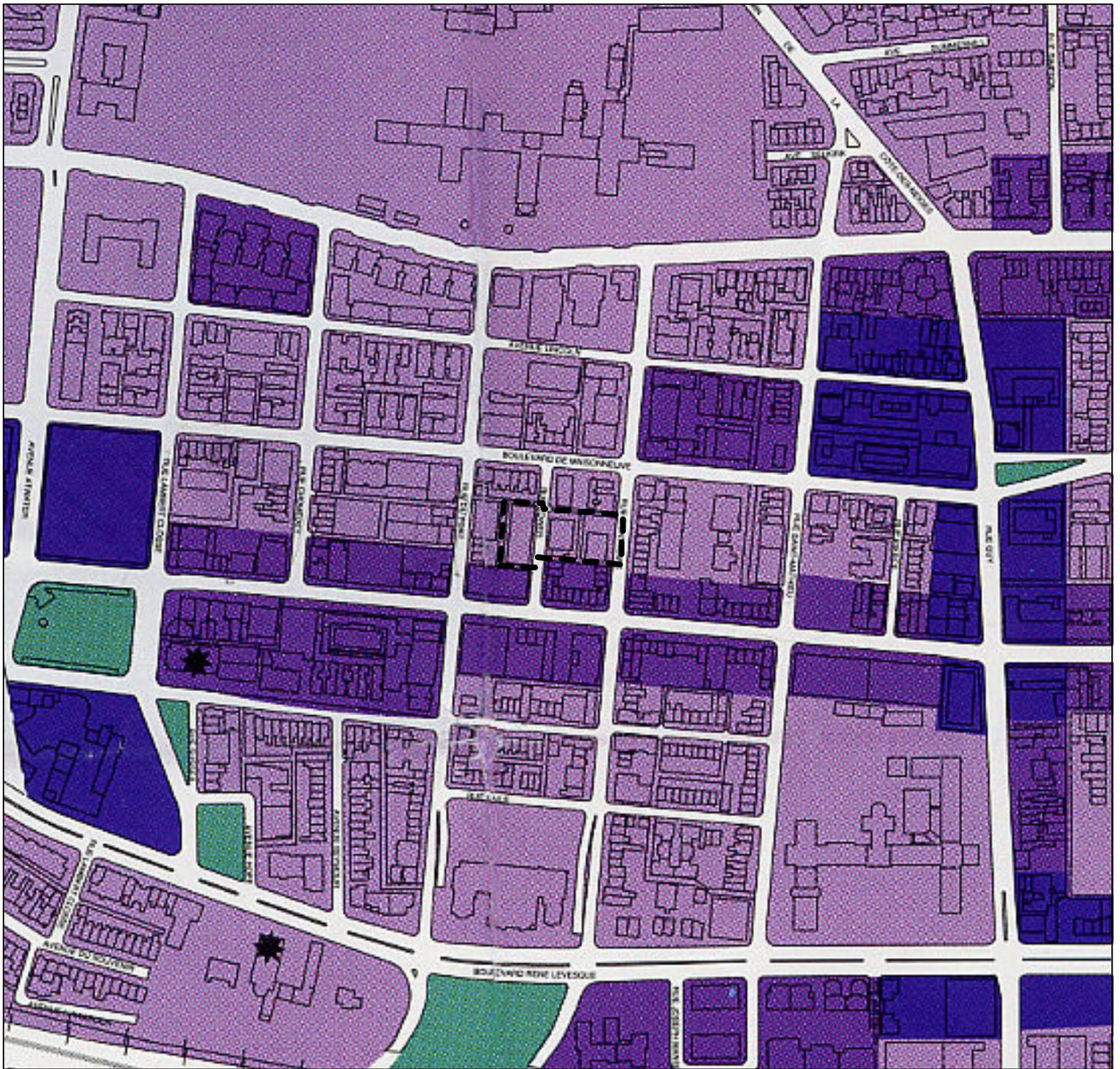
Numéro de dossier : 1031203008	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) qui sera soumis au conseil de la Ville afin de remplacer, entre la rue Sainte-Catherine et l'axe de la ruelle bordant le côté sud du boulevard de Maisonneuve et entre l'axe de la rue Saint-Marc et l'axe de la ruelle située entre les rues Towers et du Fort, la densité 3 du secteur par une densité 6.

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie) adopté le _____ par le conseil municipal de la Ville de Montréal et entré en vigueur le _____ 2002

Les plans des limites de densité du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, (Plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie) sont modifiés par le remplacement, entre la rue Sainte-Catherine et l'axe de la ruelle bordant le côté sud du boulevard de Maisonneuve et entre l'axe de la rue Saint-Marc et l'axe de la ruelle située entre les rues Towers et du Fort, de la densité 3 du secteur par une densité 6.



1031 203 008.pdf



PLAN D'URBANISME - Limites de densité



Situation existante: Densité 3

1031 203 008

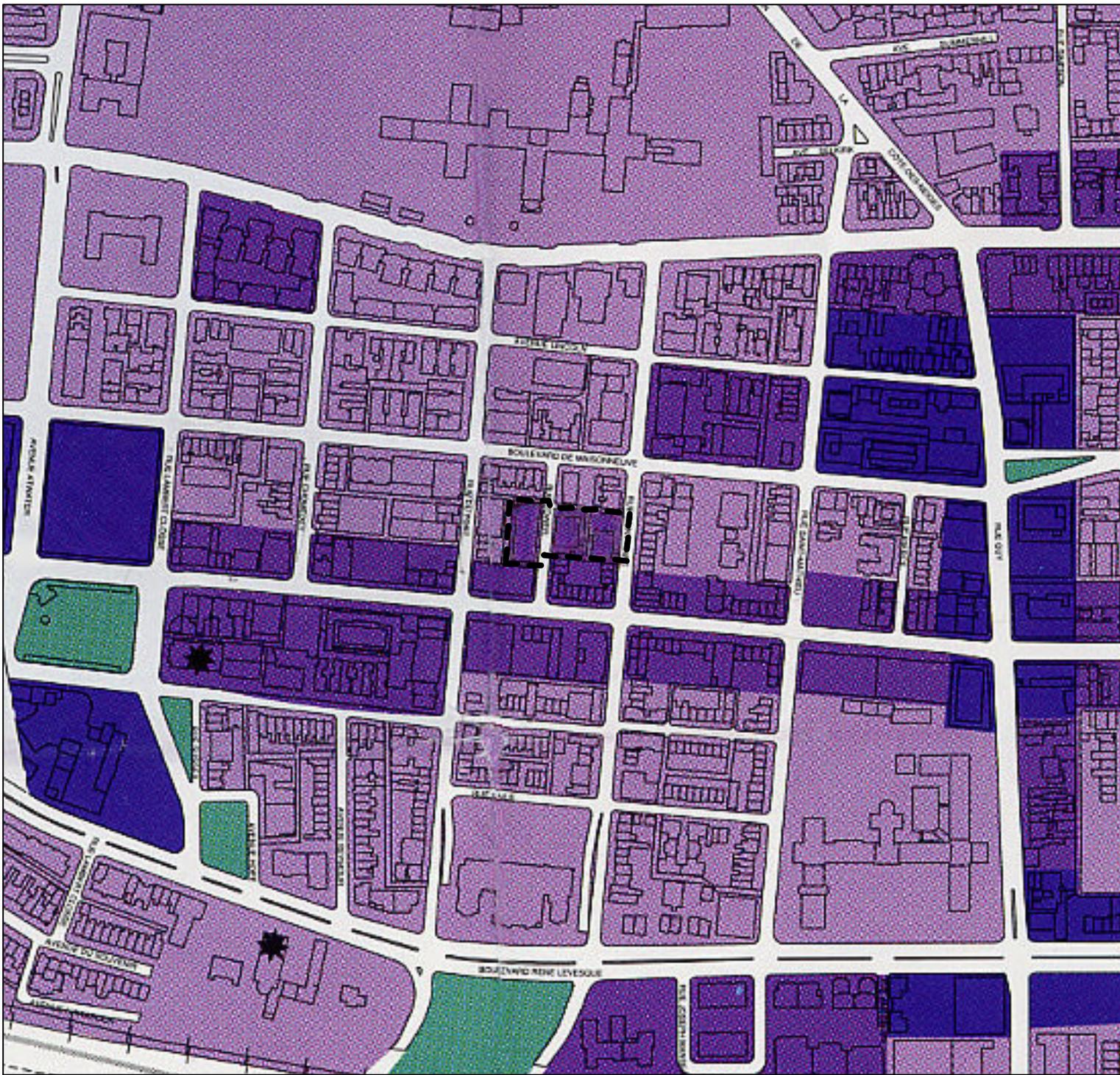
Ville de Montréal

Arrondissement de Ville - Marie

Date: 2003-02-24

Annexe:





PLAN D'URBANISME - Limites de densité



Modification proposée: Densité 6

Ville de Montréal

Arrondissement de Ville - Marie

Date: 2003-02-24

Annexe:



1031 203 008